Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 11 juillet 2025

Sécheresse : la commune d'Orange reconnue en état de catastrophe naturelle

Par arrêté interministériel du 20 mai 2025, publié au journal officiel du 24 mai 2025, la commune d'Orange est reconnue en état de catastrophe naturelle au titre du phénomène de sécheresse et réhydratation des sols, survenu en 2024. Les communes de Bollène, Lagarde-Paréol, Mondragon et Piolenc n'ont, quant à elles, pas été reconnues par cet arrêté.

Les personnes sinistrées ont jusqu'au lundi 23 juin inclus pour déclarer les dégâts subis auprès de leur compagnie d'assurance.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 11 juillet 2025

Sécheresse : 8 communes vauclusiennes reconnues comme étant en état de catastrophe naturelle

Les arrêtés interministériels du 21 et 25 janvier 2025, ont reconnu huit communes de Vaucluse comme étant en état de catastrophe naturelle au titre du phénomène de sécheresse et réhydratation des sols.

L'arrêté interministériel du 21 janvier 2025, publié au journal officiel du 25 février 2025, a reconnu la commune de Sarrians comme étant en état de catastrophe naturelle au titre du phénomène de sécheresse et réhydratation des sols, survenu au cours de l'année 2023.

Celui du 25 janvier 2025, publié au journal officiel du 26 février 2025, a, quant à lui, reconnu les communes d'Althen-Des-Paluds, du Barroux, de Cairanne, de Gigondas, de Loriol-du-Comtat, de Malemort-du-Comtat et de Mazan comme étant également en état de catastrophe naturelle au titre du même phénomène, survenu au cours de l'année 2024.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 11 juillet 2025

Ainsi, les personnes sinistrées ont jusqu'au jeudi 27 mars pour Sarrians, et jusqu'au vendredi 28 mars pour les sept autres communes, pour déclarer les dégâts subis auprès de leur compagnie d'assurance.

Etat de catastrophe naturelle : oui pour 3 communes vauclusiennes, non pour 3 autres

Les services de la préfecture de Vaucluse viennent d'informer que « l'arrêté interministériel du 24 septembre 2024, publié au journal officiel du 19 octobre 2024, a reconnu les communes, dont la liste suit, comme étant en état de catastrophe naturelle au titre du phénomène de sécheresse et réhydratation des sols, survenu au cours de l'année 2023. »

Il s'agit des communes de :
• Flassan
• Lioux
• Sorgues

Ces communes s'ajoutent aux 42 autres villes vauclusiennes reconnues comme étant en état de

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 11 juillet 2025

catastrophe naturelle au titre des phénomènes de sécheresse et réhydratation des sols survenus en 2022 et 2023.

Les personnes sinistrées disposent d'un délai de 30 jours maximum à compter de la publication de l'arrêté au journal officiel, soit jusqu'au 17 novembre 2024, pour déclarer les dégâts subis auprès de leur compagnie d'assurance.

Ce même arrêté interministériel n'a toutefois pas reconnu comme étant en état de catastrophe naturelle au titre du phénomène de sécheresse et réhydratation des sols, survenu au cours de l'année 2023, les communes de :
• Ansouis
• Cadenet
• Pernes-les-Fontaines

L'arrêté est consultable en ligne sur le site de legifrance.gouv.fr

Sécheresse : 42 communes vauclusiennes reconnues en état de catastrophe naturelle

---

Un générateur d'eau atmosphérique à l'essai à Vaison-la-Romaine

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 11 juillet 2025

La Ville de Vaison-la-Romaine vient d'installer un générateur d'eau atmosphérique mobile et autonome, fourni par la Région Sud et qui restera en place jusqu'au lundi 23 septembre 2024. Cette nouvelle arme révolutionnaire qui permet de produire de l'eau à partir de l'air ambiant va être testée dans la commune vauclusienne après un tour de plusieurs communes de la région Provence-Alpes-Côte-D'azur lors de l'été 2024.

Le générateur a été installé sur le parking Brassens, à côté de l'Espace culturel. Des équipes de la Ville de Vaison-la-Romaine sont chargés d'effectuer des relevés réguliers qui indiquent la production d'eau quotidienne sur la commune. Alimenté par 14 panneaux solaires, le générateur aspire de l'air et le refroidit pour produire de l'eau par condensation. Elle est par la suite filtrée et minéralisée pour enfin être stockée dans un réservoir qui a une capacité de production qui peut aller de 500 à 600 litres par jour, selon les conditions climatiques.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 11 juillet 2025

PACA : un nouveau générateur « dernier cri » pour faire face à la sécheresse

C’est la première en France qu’un générateur de cette envergure rentre en action. Une initiative importante voulue par la Région Sud dans le but de lutter contre la sécheresse et qui rentre dans le cadre de son Plan Or Bleu mis en place depuis 2018 par l’institution dirigé par Renaud Muselier. Ce générateur est une nouvelle avancée dans la lutte de la Région Sud sur les questions de la préservation de l’eau sur son territoire, un enjeu majeur pour l’avenir.

Sécheresse : la commune d’Entrechaux reconnue en état de catastrophe naturelle

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 11 juillet 2025

L’arrêté interministériel du 23 juillet 2024, publié au journal officiel du 3 août 2024, a reconnu la commune d’Entrechaux comme étant en état de catastrophe naturelle au titre du phénomène de sécheresse et réhydratation des sols, survenu au cours de l’année 2023.

Les personnes sinistrées ont jusqu’au 2 septembre 2024 pour déclarer les dégâts subis auprès de leur compagnie d’assurance.

PACA : un nouveau générateur « dernier cri » pour faire face à la sécheresse

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 11 juillet 2025

Dans le cadre de son Plan Or bleu qui lutte contre la sécheresse et pour la préservation de l'eau, la Région sud a décidé de se doter d'une nouvelle arme pour remplir son objectif : un générateur d'eau atmosphérique, une première en France ! Cet outil qui permet de produire de l'eau à partir de l'air ambiant est en vigueur depuis le 15 juillet sur le site de la Société du Canal de Provence, à Rians sera ensuite prêtée à plusieurs communes du territoire en période de sécheresse dont Vaison-la-Romaine du 27 aout au 9 septembre 2024.

Pour la première fois en France, un générateur d'eau atmosphérique mobile et autonome va être installé grâce au concours de la Région Sud qui a fait le choix d'investir dans ce dispositif qui transforme l'humidité de l'air en eau. Ce générateur, dont le développement a été pensé et conçu par la société AirDrink, situé à Bouilladisse (13), fonctionne par un système de condensation. Il est monté sur une roulotte avec un toit en panneaux solaires et de chaque côté des batteries et des réservoirs à eau.

Cette nouvelle « arme » contre la sécheresse rentre dans le Plan Or bleu mis en place depuis 2018 par la Région Sud qui prend très au sérieux les questions autour de la préservation de l'eau sur le territoire. Avec la dotation de ce générateur, la Région émet une action concrète pour faire face à cette problématique d'avenir.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 11 juillet 2025

Préserver l'eau grâce à l'air vauclusien ?

La production et l'efficacité du générateur dépend de la température et du taux d'humidité du secteur ou de la zone dans lequel il se trouve. D'une capacité nominale de 500 à 600 litres par jour, cette nouvelle technologie ne mesure pas plus d'1 mètre 20, peut fonctionner avec les batteries chargées au max pendant 15h d'affilée et produire 350 litres d'eau par jour.

Une phase d'expérimentation vient de démarrer sur la région sud afin de tester la productivité des générateurs dans des conditions climatiques des différentes zones du territoire. Ces endroits ont été méticuleusement choisis selon leurs caractéristiques géographiques et climatiques. L'idée était de choisir un panel de conditions différentes, du littoral aux zones montagneuses en passant par les terres.

Ainsi, ce nouveau générateur sera présent en terres vauclusiennes du 27 aout au 9 septembre à Vaison-la-Romaine. Ça sera la dernière halte pour ce dispositif qui est actuellement sur le site de la Société du Canal de Provence, à Rians jusqu'au 29 juillet, il ira ensuite à Briançon du 29 juillet au 9 aout puis à Bormes-les-Mimosas, du 12 au 26 aout avant de terminer son voyage dans le Vaucluse. À l'issue de cette phase d'expérimentation, ce générateur d'eau atmosphérique sera gratuitement mis à disposition des communes et aux EPCI qui manquent d'eau en période de sécheresse dès 2025.

Sécheresse : 42 communes vauclusiennes reconnues en état de catastrophe naturelle

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 11 juillet 2025

L'arrêté interministériel du 18 juin 2024, publié au journal officiel du 2 juillet 2024, a reconnu 42 communes de Vaucluse comme étant en état de catastrophe naturelle au titre des phénomènes de sécheresse et réhydratation des sols survenus en 2022 et 2023. Toutes les personnes sinistrées pendant ces épisodes ont jusqu'au jeudi 1er août pour déclarer les dégâts subis auprès de leur compagnie d'assurance.

En 2022 :

- Suzette

En 2023 :

- Apt
- Avignon
- Le Barroux

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 11 juillet 2025

- Bédarrides
- Bédoin
- Blauvac
- Bollène
- Cabrières d'Avignon
- Cairanne
- Caumont-sur-Durance
- Châteauneuf-de-Gadagne
- Châteauneuf-du-Pape
- Cheval-Blanc
- Cucuron
- Gordes
- Grambois
- L'Isle-sur-la-Sorgue
- Lapalud
- Malaucène
- Mazan
- Morières-lès-Avignon
- Mormoiron
- Orange
- Pertuis
- Le Pontet
- Saignon
- Saint-Martin-de-Castillon
- Saint-Pantaléon
- Saint-Saturnin-lès-Apt
- Saint-Saturnin-lès-Avignon
- Sainte-Cécile-les-Vignes
- Sérignan-du-Comtat
- Taillades
- Le Thor
- Travaillan
- Uchaux
- Valréas
- Vedène
- Viens
- Villes-sur-Auzon
- Visan

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 11 juillet 2025

Deux communes vauclusiennes reconnues en état de catastrophe naturelle

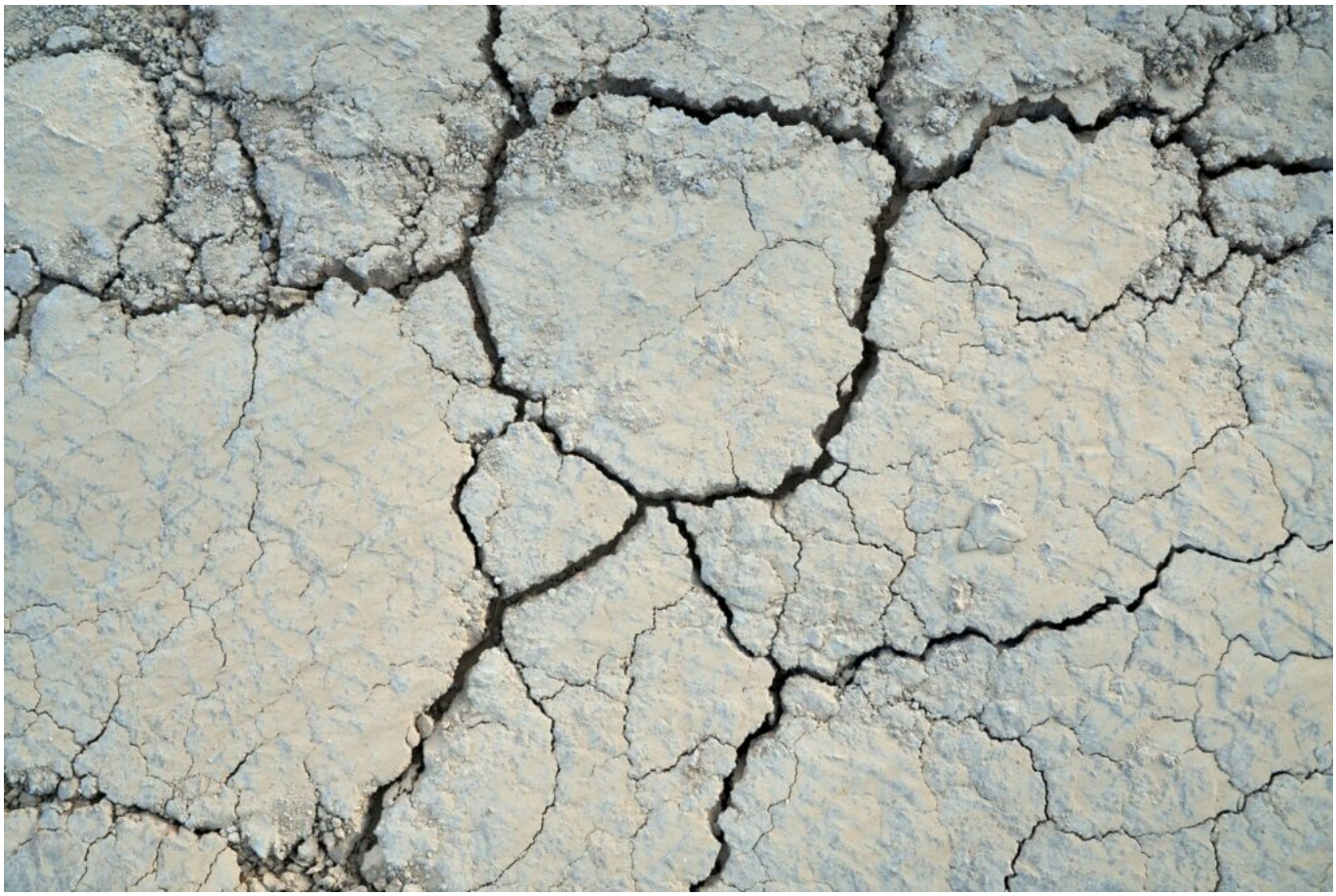

Par arrêté interministériel du 21 novembre 2023 publié au journal officiel le 10 décembre 2023, les communes d'Ansouis et d'Oppède ont été reconnues en état de catastrophe naturelle au titre du phénomène de sécheresse et réhydratation des sols survenu en 2022.

Les personnes sinistrées ont jusqu'au mardi 9 janvier 2024 pour déclarer les dégâts subis auprès de leur compagnie d'assurance.

V.A.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 11 juillet 2025

Restriction d’eau : 2023 est l’année la plus sèche depuis 1871 autour d’Avignon

« Face à la situation de sécheresse hydrologique, la préfète de Vaucluse vient de prolonger les restrictions de l’usage de l’eau actuellement en vigueur jusqu’au 15 janvier 2024 (voir carte ci-dessous). Les pluies du mois de novembre ont été de nouveau largement déficitaires par rapport aux normales saisonnières, en particulier sur le centre et le sud du département où ce déficit atteint près de 70%, expliquent les services de la préfecture de Vaucluse. Ce nouveau manque de pluie efficace en pleine période de recharge des nappes d’eau aggrave le déficit pluviométrique exceptionnel enregistré depuis le début de l’année, faisant de cette année 2023 la plus sèche observée depuis 1871 sur la région d’Avignon. »

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 11 juillet 2025

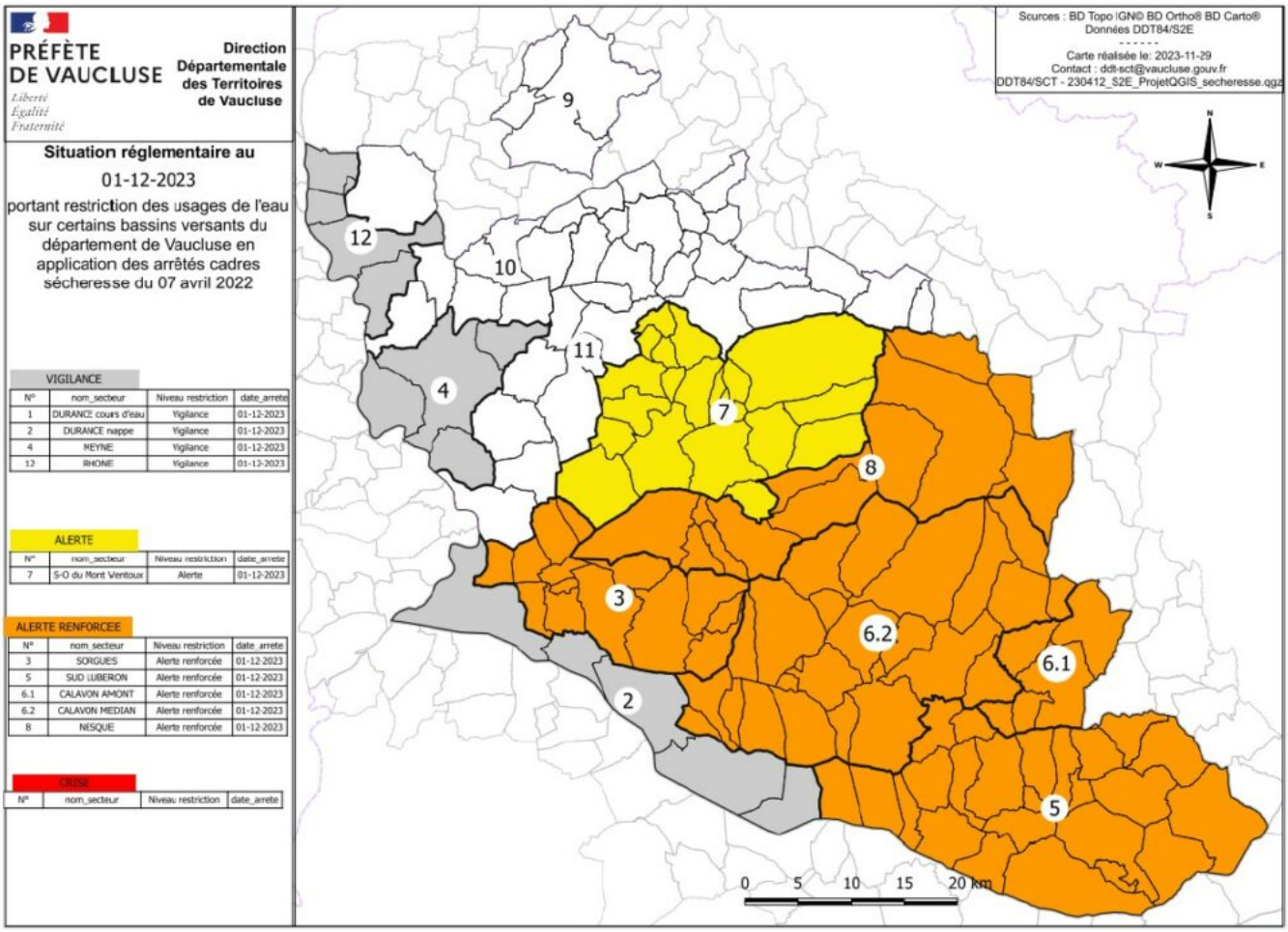

« La situation exige une plus forte vigilance qu'en 2022 pour l'ensemble des usages de l'eau, poursuit la préfecture de Vaucluse. Pour rappel en 2022, le territoire avait pu bénéficier d'une pluviométrie importante d'octobre à décembre. L'automne 2023 se caractérise d'ores et déjà par un épisode de sécheresse tardif au même titre que l'année 2017. »

En conséquence, la préfète de Vaucluse a décidé de prolonger jusqu'au 15 janvier 2024, les mesures de restriction de l'usage de l'eau suivantes sur certains bassins versants (voir :

• le maintien en situation d'alerte renforcée des bassins des Sorgues, du Sud-Luberon, du Calavon médian, Calavon amont et de la Nesque ;
• le maintien en situation d'alerte du bassin du sud-ouest du Mont Ventoux ;
• le maintien en situation de vigilance des bassins du Rhône, de la Durance et de la Meyne.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 11 juillet 2025

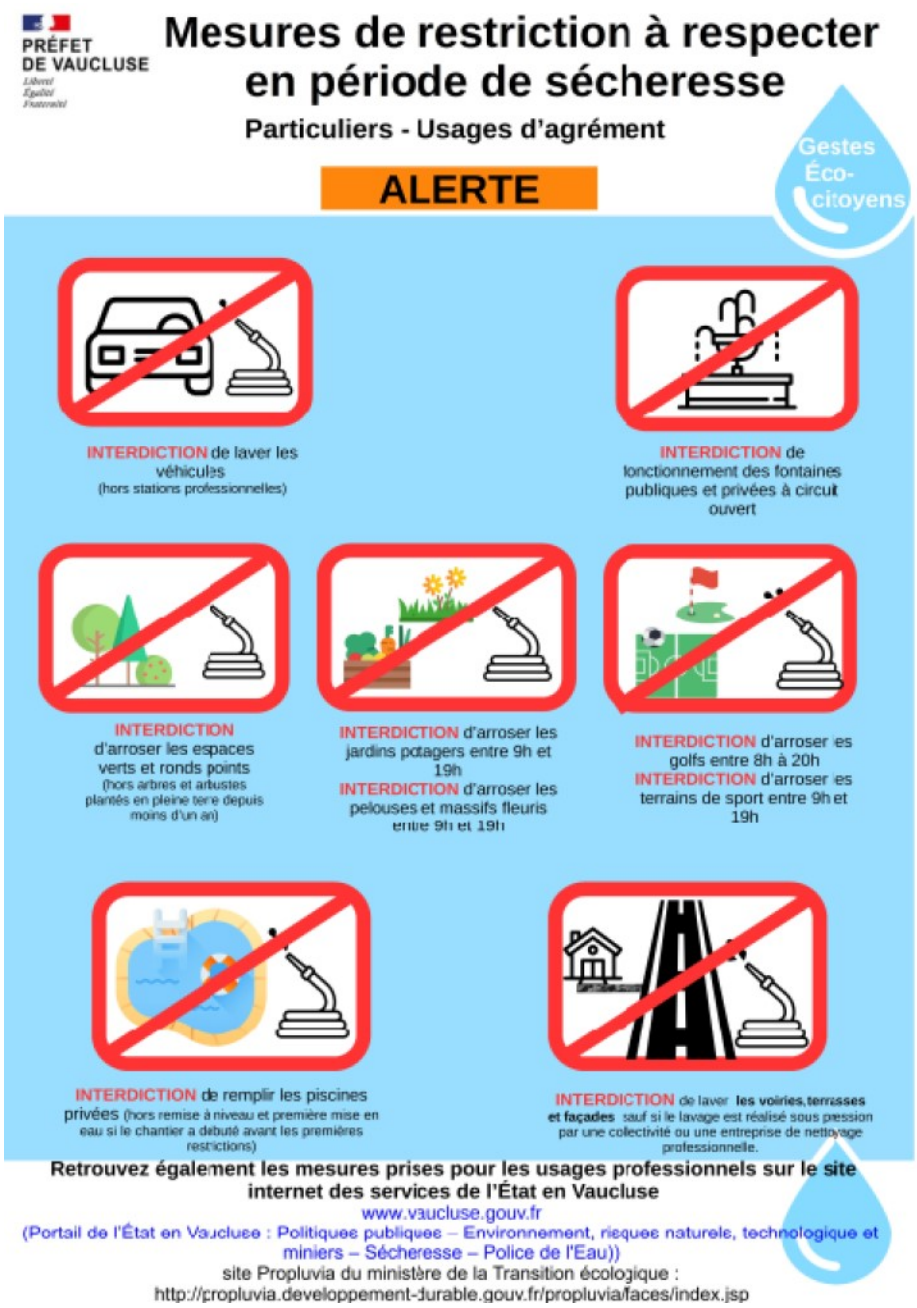

Le maintien en situation d'alerte renforcée et d'alerte entraîne des mesures de restriction de l'usage de l'eau prévues par l'arrêté cadre 'sécheresse' du 7 avril 2022 qui visent toutes les catégories d'usagers (entreprises, agriculteurs, collectivités, particuliers…). Ces mesures sont détaillées sur le site internet de la préfecture de Vaucluse et sont transcrites sous la forme d'affiche d'information au public.

En cas d'amélioration de la situation avant la date du 15 janvier 2024, les mesures de restriction feront l'objet d'une nouvelle réévaluation. Cependant, force est de constater que le niveau actuel des nappes et

l'absence pour le moment des précipitations automnales et hivernales oblige à maintenir en anticipation une posture prudente. La préfète de Vaucluse fait appel au civisme de chacun pour mettre en application ces mesures et réduire au strict nécessaire la consommation d'eau de chacun des usagers de l'eau.

Les arrêtés préfectoraux sont consultables sur le portail de l'État en Vaucluse : www.vaucluse.gouv.fr